



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/03/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°6-FST2022

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	05

I - Exposés des motifs

Par délibération du 8 juillet 2021, l'Agglomération d'Agen a adopté le nouveau règlement d'intervention du Fonds de Solidarité Territorial (FST). Les modifications apportées sont :

- La possibilité d'utiliser les reliquats de droits de tirage non consommés les années précédentes,
- La possibilité de consommer par avance le droit de tirage théorique des années futures dans la limite de 2 années, dans la limite du mandat en cours,
- La possibilité de thésauriser le droit de tirage sur plusieurs années pour le consacrer à un seul gros projet,
- L'obligation pour les communes de présenter une programmation pluriannuelle du FST qui sera sollicité auprès de l'Agglomération d'Agen.

Les opérations éligibles se définissent autour de 9 thématiques : voirie, développement durable, aménagements des espaces publics, équipements communaux de proximité, accessibilité des équipements publics communaux, acquisition de panneaux lumineux d'informations municipales, sites touristiques et patrimoniaux remarquables, défense incendie et eaux pluviales.

Les communes sont autorisées à présenter plusieurs dossiers pour une même thématique ou à présenter un seul dossier émergeant sur plusieurs thématiques. Le taux de financement minimum par la commune est de 20%.

Les projets pour lesquels un financement est sollicité au titre de 2022 sont les suivants :

Thématique	Projets	Montant HT	Taux	FST prévisionnel
Voirie	Quai de Garonne	780 000	40%	312 000
Équipements communaux de proximité	Pas de tir extérieur tir à l'arc et terrain fibré	163 000	30%	48 900
Équipements communaux de proximité	Cimetière de Boé village : aménagement jardin du souvenir	17 000	30%	5 100
Équipements communaux de proximité	Toilettes École J. Moulin (solde)	70 000	30%	21 000

II - Considérants et références juridiques

VU la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération d'Agen en date du 8 juillet 2021,

VU l'avis de la commission Finances, Marchés publics et Économie en date du 25 janvier 2022,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

SOLLICITER : auprès de l'Agglomération d'Agen, l'attribution de subventions FST, pour les projets détaillés ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Cyriaque
ORDRONNEAU

Mme Pascale Luguët